

les adjoints arrivèrent à l'Assemblée, la Chambre venait de voter par 449 voix contre 79, une loi sur les volontaires appelés à défendre la souveraineté nationale. Un excellent discours de M. Tolain avait indiqué nettement le meilleur mode d'en finir avec toutes les difficultés : « Déclarez franchement le principe de la République et votez la loi municipale. »

C'est alors que M. Arnaud (de l'Ariège), maire et député de Paris, annonçant à l'Assemblée la présence de la délégation municipale, et son désir d'être entendue par la Chambre, vint déclarer, au milieu des rumeurs, qu'il fallait « s'unir de cœur avec Paris et ne former avec lui qu'une âme nationale et républicaine ». On devine de quelle façon l'Assemblée accueillit ces paroles. « Nous sommes venus tous à Versailles, continue pourtant l'orateur, nous donnant la main; voulez-vous nous autoriser à être les témoins ? (Rumeurs.) »

« Nous désirons tous concilier la déférence que nous devons aux municipalités de Paris et les habitudes parlementaires. Je laisse au président le moyen de tout concilier. Il y a un moyen bien simple, qu'on assigne une tribune aux municipalités. (Cris, tumulte.) »

« M. LE PRÉSIDENT. — Rien n'est plus simple que de concilier les droits de l'Assemblée et la déférence que nous devons aux maires de Paris; il y a des maires qui sont députés, ils feront leur communication. Les autres maires pourront prendre place dans la tribune du président, que je mets à leur disposition. »

« M. BAZE. — Quand j'ai été informé de l'arrivée de MM. les maires, j'ai, en ma qualité de questeur, offert des places distinguées (Rumeurs) à MM. les maires. »

En ce moment les maires et adjoints de la municipalité de Paris, revêtus de leurs insignes, entrent dans les tribunes de droite, sont accueillis par plusieurs altes d'applaudissements. Les membres de la gauche se lèvent en criant : « VIVE LA RÉPUBLIQUE ! » — les maires saluent l'Assemblée et répondent par les cris de : « Vive la République ! » vive la France ! viv ! l'Assemblée nationale ! »

Voix au centre et à droite. — « A l'ordre ! à l'ordre ! »

« M. DE CASTELLANE. — Nous ne pouvons supporter cela. »

(Un grand nombre de députés siégeant à droite quittent leurs bancs, arrivent au pied de la tribune et interpellent vivement le président.)

« M. BAZE. — Je demande à dire un mot sur ce qui se passe ici. »

« Je le désavoue hautement et je n'ai pas autorisé cette manifestation !... »

Sans doute, et encore une fois, la démarche des représentants de la municipalité était peut-être

intempestive, mais à coup sûr l'accueil que leur réservait l'Assemblée était irritant, maladroit, belliqueux. Lorsque Paris apprit le fait, il fut navré.

Le Comité central, en présence de la déclaration des maires et des députés, de l'attitude de la presse et du nombre des adhérents qui venaient se grouper sous le drapeau de la légalité se vit obligé de reculer encore une fois la date des élections. Le *Journal officiel* du 23 annonça leur remise au dimanche 26. Le Comité, déjà à court d'argent, exigeait de la Banque un nouvel emprunt. Le 22, la Banque, autorisée par le gouvernement, lui avait avancé 500,000 francs. Pour faire échec à la nomination de Saisset, Schœleher et Langlois au commandement supérieur de la garde nationale, le Comité nommait généraux Brunel, Eudes et Duval, « en attendant l'arrivée du général Garibaldi, acclamé comme général en chef ». Dans la proclamation que ceux-ci adressaient à la garde nationale, on remarquait cette phrase : « Tout ce qui n'est pas avec nous est contre nous », dont le sens agressif n'était que trop clair. Déjà, dans sa proclamation du 23, annonçant la remise des élections, le Comité central avait dit : « La réaction nous déclare la guerre. Nous devons accepter la lutte et briser la résistance ». La situation ne pouvait se prolonger longtemps ainsi et la lutte dans Paris était imminente. A dire vrai, le Comité semblait la redouter. Il avait reculé déjà devant la protestation de ceux qui refusaient de voter le 22, et la proclamation suivante de l'amiral Saisset lui portait un nouveau coup en annonçant aux Parisiens que satisfaction allait leur être donnée :

« Chers concitoyens,

« Je m'empresse de porter à votre connaissance que, d'accord avec les députés de la Seine et les maires élus de Paris, nous avons obtenu du gouvernement de l'Assemblée nationale :

« 1° La reconnaissance complète de vos franchises municipales;

« 2° L'élection de tous les officiers de la garde nationale, y compris le général en chef;

« 3° Des modifications à la loi sur les échéances;

« 4° Un projet de loi sur les loyers, favorable aux locataires jusques et y compris les loyers de 1,200 francs. »

« En attendant que vous confirmiez ma nomination ou que vous m'ayez remplacé, je resterai à mon poste d'honneur, pour veiller à l'exécution des lois de conciliation que nous avons réussi à obtenir, et contribuer ainsi à l'affermissement de la République ! »

« Paris, le 23 mars 1871. »

« Le vice-amiral, commandant en chef provisoire,

« SAISSET. »

Le Comité allait maintenant, tour à tour insinuant ou menaçant, lutter, non pas ouvertement, mais adroitement. Le principe des élections étant admis par l'Assemblée, M. Thiers demandant aux maires de Paris de tâcher d'obtenir que le vote coïncidât avec le vote général pour les conseils municipaux, il s'agissait de conclure un accord avec ce pouvoir passager, mais pouvoir de fait, qui s'appelait le Comité central. Des négociations furent entamées et des propositions d'arrangement furent portées au Comité central qui accepta les conditions du gouvernement en maintenant seulement la date du 26 pour les élections. Cette dernière prétention fit tout échouer et tout accord fut rompu.

Cet espoir de conciliation évanoui, il n'y avait plus qu'à combattre et de chaque côté on s'y préparait.

Le 24 mars, vers deux heures, le général Brunel, délégué du Comité, se présentait, escorté de quatre bataillons fédérés, qui traînaient avec eux quatre canons, devant la mairie du premier arrondissement. Introduit dans la salle de la mairie où se trouvaient réunis les officiers et où l'un des adjoints, M. Méline, prévenu, se rendit aussitôt, il posa son ultimatum. Le Comité était décidé à faire faire les élections sans retard. La discussion fut vive et se prolongea. Un instant, un conflit parut imminent sur la place. Sur l'ordre du général Lisbonne, les fédérés avaient chargé leurs canons et les avaient braqués sur la mairie. Il fallut l'attitude courageuse des bataillons de l'ordre qui se trouvaient là pour leur faire détourner leurs pièces. On finit par convenir que, par un accord provisoire, le vote se ferait entre les mains des maires de Paris, le jeudi 30 mars, et que chaque quartier serait gardé par tous les bataillons locaux, sans distinction d'opinions.

La convention signée, MM. Méline, Ad. Adam, André Murat, Poirier, le commandant Barré (1^{er} bataillon), le général Brunel et le commandant Protot (fédéré), se rendirent à la mairie du deuxième arrondissement où elle fut ratifiée par les maires et les adjoints présents.

Peut-être n'eût-il point fallu traiter. Mais M. Thiers lui-même espérait que les municipalités régulières sortiraient réélues de l'urne, et que l'ordre renaîtrait ainsi. Il eût voulu seulement qu'on traînât le plus longtemps possible. Gagner du temps, à cette heure, c'était en effet gagner la partie (1). Le Comité central avait alors 85,000 hommes de la nature de ceux qui avaient tiré place Vendôme et c'était chose grave que d'engager le combat dans de telles conditions.

M. Vautrain, dans sa déposition, a raconté comment, après qu'on eut admis en principe, pour le

30 mars, la convocation des électeurs, le Comité central revint sur sa promesse.

« Il y eut, dit-il alors, un fait très-curieux. Sur le bruit de cet accord, le soir même, sur les boulevards, des démonstrations d'une joie folle eurent lieu. Les bataillons fédérés défilaient la crosse en l'air et criaient : « Plus de guerre civile ! Vive le travail ! Vive la paix ! » Telle a été, pendant trois heures, l'attitude des boulevards. Le Comité central sent que le terrain glisse sous ses pas, et que la population lui échappe. En effet, la population qui tournait à ce moment-là du côté des municipalités, se disait : « Puisque l'Assemblée nationale nous accorde le conseil municipal, plus de Comité central, plus de guerre civile, vive la paix ! »

« Le Comité central sent le danger; le soir même il délibère. Il revient le lendemain dire : « Non, nous ne pouvons plus accepter le délai jusqu'au 30. Nous n'avons pas confiance dans l'Assemblée, et nous ne pouvons accorder jusqu'au 30; il faut tout de suite un accord, ou le combat s'engage aujourd'hui même. »

La situation renaissait donc avec toutes ses difficultés. Le Comité, manquant à sa promesse, trahissant sa parole, forçait les maires à traiter. Encore un coup peut-être eût-il fallu livrer la bataille. Mais si elle eût été perdue, c'en était fait de l'Assemblée, la Prusse intervenait, et que faisait-on de la France ?

« En présence de ces gens-là, ajoute M. Vautrain, je n'ai plus écouté que mon cœur, et je les ai traités de misérables et de fourbes, parlant de liberté et n'entendant agir que par l'oppression. Quand ils sont partis, j'ai dû écouter ma raison, et consentir à un accord, contre mes désirs. Il fallait voir les conséquences de l'engagement qui allait subvenir. Eh bien ! messieurs, j'ai consenti, en connaissance de cause, entendez-le bien. »

Il y avait une chance dans cet accord, c'était que la majorité des électeurs fût acquise aux maires. Il y avait un autre but certain : on faisait gagner huit jours de plus à Versailles. Ces huit jours ont sauvé l'Assemblée. Lorsque le délégué du Comité, Arnold, parlant aux maires, s'écriait : « Nous sommes bien bons de discuter quand nous pourrions en finir d'un seul coup », il avait raison : M. Thiers n'avait pas un régiment solide à opposer aux fédérés, pas une compagnie, disait-il, pour occuper un poste de Paris.

Donc on céda. Les maires ont injustement été accusés d'avoir transigé avec leur devoir. Encore un coup, ils obéissaient au pouvoir central et gagnaient du temps (1). Une convention fut signée,

(1) L'affiche que voici fut apposée sur les murs du vingtième arrondissement :

« ... Le droit que possède chaque commune d'élire sa

(1) Voyez pour tous les détails de ces journées, l'excellent livre de M. F. Damé : *la Résistance*. (1 vol. Lemerre.)

que le Comité central fit afficher en la falsifiant, mais dont voici le texte exact, copié sur la minute même :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

« Les députés de Paris, les maires et adjoints élus, réintégrés dans les mairies de leurs arrondissements et les membres du Comité central fédéral de la garde nationale (1), convaincus que le seul moyen d'éviter la guerre civile, l'effusion du sang à Paris, et, en même temps d'affermir la République, est de procéder à des élections immédiates, convoquent pour demain dimanche, tous les citoyens dans les collèges électoraux.

« Les bureaux seront ouverts à huit heures du matin et seront fermés à minuit.

« Les habitants de Paris comprendront que, dans les circonstances actuelles, le patriotisme les oblige à venir tous au vote afin que les élections aient le caractère sérieux qui seul peut assurer la paix dans la cité.

« Vive la République !

« Les représentants de la Seine présents à Paris :

« G. CLÉMENCEAU, FLOQUET, GREPPO, ED. LOCKROY, TOLAIN.

« Les maires et adjoints de Paris :

« 1^{er} arrondissement : AD. ADAM, J. MELINE, adjoints ; — 2^e arrondissement : ÉMILE BRELAY, LOISEAU-PINSON, adjoints ; — 3^e arrondissement : BONVALET, maire ; CH. MURAT, adjoint ; — 4^e arrondissement : VAUTRAIN, maire ; DE CHATILLON, CH. CALLON, CH. LOISEAU, adjoints ; — 5^e arron-

municipalité est imprescriptible et inaliénable. Ce droit, toutes les communes de France, excepté Paris, l'exercent, et il n'a pu vous être ravi que par l'abominable despotisme de l'empire.

« Paris a reconquis son droit de municipalité libre par sa dernière révolution ; malheur à qui essaierait de le lui reprendre !

« Cette entreprise insensée, criminelle, serait le signal de la guerre civile.

« Nous ne voulons plus que notre sang coule dans des luttes fratricides entre Français.

« C'est pourquoi nous ne voulons plus dans Paris d'autre armée que la garde nationale, d'autre municipalité que celle librement élue par le peuple.

« Nous vous convoquons donc pour demain dimanche, 26 mars, à l'effet d'élire, dans le vingtième arrondissement, quatre représentants au conseil communal de Paris.

« ... Citoyens, les hommes que vous avez chargés de défendre provisoirement vos intérêts, et qui siègent en ce moment à l'Hôtel de ville, vivent de leur trente sous de gardes nationaux, eux et leurs familles.

« C'est la première fois qu'un tel exemple de désintéressement se produit dans l'histoire.

« Faites en sorte de nommer des hommes aussi dévoués, aussi honnêtes, et vous aurez sauvé la France.

« Vive la république démocratique et sociale, universelle !

« Paris, le 25 mars 1871.

« L'adjoint,

« GUSTAVE FLOURENS.

Le maire,

RANVIER. »

(1) A cette phrase, le Comité central substitua celle-ci : Le Comité central de la garde nationale, auquel se sont rattachés les députés de Paris, les maires et adjoints, etc.

dissement : COLLIN, JOURDAN, adjoints ; — 6^e arrondissement : ALBERT LEROY, adjoint ; — 9^e arrondissement : DESMAREST, maire ; — 10^e arrondissement : A. MURAT, adjoint ; — 11^e arrondissement : MOTTU, maire ; BLANCHON, TOLAIN, adjoints ; — 12^e arrondissement : A. GRIVOT, maire ; DENIZOT, DUMAS, TURILLON, adjoints ; — 13^e arrondissement : COMBES, LÉO MEILLET, adjoints ; — 15^e arrondissement : JOBBÉ-DUVAL, adjoint ; — 16^e arrondissement : E. SEVESTE, adjoint ; — 17^e arrondissement : F. FAVRE, maire ; MALON, VILLENEUVE, CACHEUX, adjoints ; — 18^e arrondissement : CLÉMENCEAU, maire ; — 19^e arrondissement : DEVAUX, SARTORY, membres de la commission administrative.

« Les membres du Comité central délégués :

« G. RANVIER, G. ARNOLD. »

Ainsi, c'en était fait. Le Comité central obtenait ce qu'il avait voulu. Après avoir tout promis, il ne tenait aucune promesse. Il devait céder les mairies, il les gardait. Il s'était un moment engagé à remettre l'Hôtel de ville à la municipalité, il s'y retranchait. Paris, confiant dans l'accord qui semblait renaitre, avait désarmé. Le vice-amiral Saisset, désorganisant tout à fait la résistance, était parti le soir du 24 sans prévenir personne. La grande ville se sentait décidément abandonnée. Et le jour du vote était venu. Bien des gens déclaraient qu'il fallait s'abstenir, d'autres, au contraire, qu'il fallait battre le Comité par la légalité même et faire sortir de l'urne des noms purs de tout alliage. Les sections de vote, dans cette journée du 26 mars, étaient singulièrement silencieuses. Pour faciliter le vote, le Comité avait décidé que deux témoins suffisaient pour certifier l'identité du votant. Votait qui voulait, pour mieux dire.

Le soir, le Comité central, grossi d'alluvions récentes, faisait afficher la proclamation suivante qu'il devait bientôt démentir en tenant tête aux nouveaux élus.

ELECTIONS A LA COMMUNE.

« Citoyens,

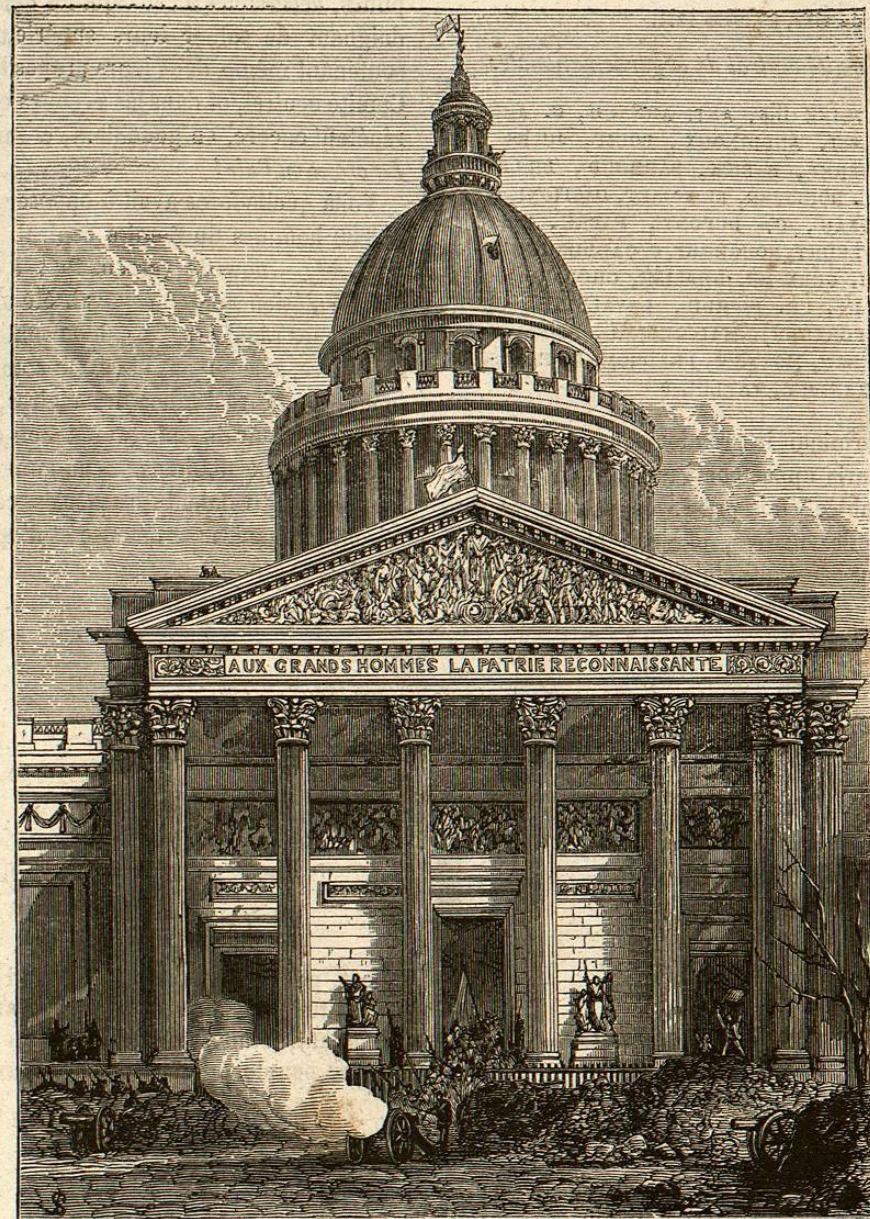
« Notre mission est terminée ; nous allons céder la place dans votre Hôtel de ville à vos nouveaux élus, à vos mandataires réguliers.

« Aidés par votre patriotisme et votre dévouement, nous avons pu mener à bonne fin l'œuvre difficile entreprise en votre nom. Merci de votre concours persévérant ; la solidarité n'est plus un vain mot : le salut de la République est assuré.

« Si nos conseils peuvent avoir quelque poids dans vos résolutions, permettez à vos plus zélés serviteurs de vous faire connaître, avant le scrutin, ce qu'ils attendent du vote aujourd'hui.

« Citoyens,

« Ne perdez pas de vue que les hommes qui vous



PARIS PENDANT LA COMMUNE. — Le drapeau rouge sur le Panthéon.

serviront le mieux sont ceux que vous choisirez parmi vous, vivant de votre propre vie, souffrant des mêmes maux.

« Défiez-vous autant des ambitieux que des parvenus ; les uns comme les autres ne consultent que leur propre intérêt et finissent toujours par se considérer comme indispensables.

« Défiez-vous également des parleurs, incapables de passer à l'action ; ils sacrifieront tout à un discours, à un effet oratoire ou à un mot spirituel. — Évitez également ceux que la fortune a trop favorisés, où trop rarement celui qui possède la fortune

est disposé à regarder le travailleur comme un frère.

« Enfin, cherchez des hommes aux convictions sincères, des hommes du peuple, résolus, actifs, ayant un sens droit et une honnêteté reconnue. — Portez vos préférences sur ceux qui ne brigueront pas vos suffrages : le véritable mérite est modeste, et c'est aux électeurs à connaître leurs hommes, et non à ceux-ci de se présenter.

« Nous sommes convaincus que, si vous tenez compte de ces observations, vous aurez enfin inauguré la véritable représentation populaire, vous

aurez trouvé des mandataires qui ne se considèrent jamais comme vos maîtres.

« Hôtel de ville, 25 mars 1871.

« Le Comité central de la garde nationale :

« AVOINE fils, ANT. ARNAUD, G. ARNOLD, ASSI, ANDIGNOUX, BOUIT, JULES BERGERET, BABICK, BARROUD, BILLIORAY, L. BOURSIER, BLANCHET, CASTIONI, CHOUTEAU, C. DUPONT, FABRE, FERRAT, FLEURY, FOUGERET, C. GAUDIER, GOUHIER, H. GÈRESME, GRELIER, GROLARD, JOSSE-LIN, FR. JOURDE, LAVALETTE, HENRY (FORTUNÉ), MALJOURNAL, ÉDOUARD MOREAU, MORTIER, PRUDHOMME, ROUSSEAU, RANVIER, VARLIN. »

Ainsi se terminait le premier acte de la comédie nouvelle. Paris appartenait au pouvoir nouveau, mais l'Assemblée était préservée, sauvée, et sans la résistance des maires, elle eût été enlevée par la force. Tous ceux qui étaient le 19 mars à Ver-

saillies ont pu voir ces soldats errant dans toute la ville, écoutant les orateurs en plein vent, indisiplinés, accessibles à ceux qui les débauchaient, dédaignant de saluer leurs supérieurs, discutant, soutenant même dans leurs propos les hommes du Comité central, et dans les avenues et dans les rues répétant encore, en gouaillant, ces mots terribles : *La crosse en l'air!*

Voilà quelle force avait à opposer Versailles aux 85,000 hommes du Comité central. Ajoutez qu'un moment, — nous le verrons tout à l'heure, — le Mont-Valérien lui-même avait été abandonné par les troupes régulières, et que la route de Versailles était libre, absolument libre. On comprendra maintenant que la résistance des maires, de M. Tirard ou de M. Vautrain, que la réaction devait accuser bientôt, donna dix journées au gouvernement, dix journées qui valaient des siècles, car elle lui permit d'organiser sa défense et d'opposer la force à la force.

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES DU CHAPITRE II

N° 1.

LE COMITÉ DE LA CORDERIE.

Nous avons souvent parlé du *Comité de la Corderie-du-Temple*; nous le trouvons décrit, avec une certaine couleur, par J. Vallès :

« Connaissez-vous, entre le Temple et le Château-d'Eau, pas loin de l'Hôtel de ville, une place encaissée, tout humide, entre quatre rangées de maisons? Elles sont habitées au rez-de-chaussée par de petits commerçants, dont les enfants jouent sur le trottoir. Il ne passe pas de voitures, les mansardes sont pleines de pauvres. On appelle ce triangle vide la *place de la Corderie*... Regardez bien cette maison qui tourne e dos à la caserne du faubourg et jette un œil sur le marché. Elle est calme entre toutes les autres. Montez. Au troisième étage, une porte, qu'un coup d'épaule ferait sauter, et par laquelle on entre dans une salle grande et nue comme une classe de collège. Saluez, voilà le nouveau parlement! C'est la révolution qui est assise sur ces bancs, debout contre ces murs, accoudée à cette tribune, la révolution en habit d'ouvrier! C'est ici que l'Association internationale des travailleurs tient ses séances, et que la Fédération des corporations ouvrières donne ses rendez-vous. Cela vaut tous les forums antiques, et par ces fe-

nêtres, peuvent passer des mots qui feront écumer la multitude, tout comme ceux que Danton, débrillé et tonnant, jetait par les croisées du Palais de Justice, au peuple qu'affolait Robespierre. »

(*Cri du Peuple*, 27 février.)

N° 2.

ÉLECTIONS COMMUNALES

DU 26 MARS 1871

1 ^{er} arrondissement		4 ^e arrondissement	
Électeurs inscrits.	22,060	Électeurs inscrits.	32,060
Adam.....	7,272	Arthur Arnould.....	8,668
Méline.....	7,214	Lefrançais.....	8,619
Rochard.....	6,629	Clémence.....	8,163
Barré.....	6,294	Gerardin.....	8,104
		Amouroux.....	7,860
2 ^e arrondissement		5 ^e arrondissement	
Électeurs inscrits.	22,858	Électeurs inscrits.	24,632
Emile Brelay.....	7,023	Régère.....	7,469
Loiseau-Pinson.....	6,932	Jourde.....	7,310
Tirard.....	6,386	Tridon.....	6,489
Chéron.....	6,018	Blanchet.....	5,994
		Ledroyt.....	5,818
3 ^e arrondissement		6 ^e arrondissement	
Électeurs inscrits.	28,433	Électeurs inscrits.	24,507
Demay.....	9,604	Albert Leroy.....	5,800
A. Arnaud.....	8,912	Goupil.....	5,111
Pindy.....	8,095	Robinet.....	3,901
Murat.....	5,904	Beslay.....	3,714
Clovis Dupont.....	3,661	Varlin.....	3,602

7 ^e arrondissement		14 ^e arrondissement		18 ^e arrondissement	
Électeurs inscrits.	22,092	Électeurs inscrits.	17,769	Électeurs inscrits.	32,962
Parisel.....	3,367	Billioray.....	6,100	Blanqui.....	14,933
Ernest Lefèvre.....	2,859	Martelet.....	5,912	Theisz.....	14,950
Urbain.....	2,803	Descamps.....	5,835	Dereure.....	14,661
Brunel.....	2,163			J.-B. Clément.....	14,188
11 ^e arrondissement		15 ^e arrondissement		19 ^e arrondissement	
Électeurs inscrits.	42,173	Électeurs inscrits.	19,681	Électeurs inscrits.	28,270
Mortier.....	24,186	Clément.....	5,023	Oudet.....	10,065
Delescluze.....	20,264	Jules Vallès.....	4,103	Puget.....	9,547
Assi.....	19,890	Langevin.....	2,417	Delescluze.....	5,846
Protot.....	19,780			J. Miot.....	5,520
Raoul Rigault.....	2,173			Ostyn.....	5,065
Vaillant.....	2,145			Flourens.....	4,100
Arthur Arnould.....	2,114				
Jules Allix.....	2,028				
8 ^e arrondissement		12 ^e arrondissement		16 ^e arrondissement	
Électeurs inscrits.	17,825	Électeurs inscrits.	19,990	Électeurs inscrits.	10,731
Ranc.....	8,950	Varlin.....	9,843	Marmottan.....	2,036
Ulysse Parent.....	4,770	Geresme.....	8,896	De Bouteiller.....	1,909
Desmarest.....	4,232	Theisz.....	8,710		
E. Ferry.....	3,782	Fruneau.....	8,629		
Nast.....	3,691				
9 ^e arrondissement		13 ^e arrondissement		17 ^e arrondissement	
Électeurs inscrits.	28,801	Électeurs inscrits.	16,597	Électeurs inscrits.	26,374
Gambon.....	13,734	Léo Melliet.....	6,534	Varlin.....	9,356
Félix Pyat.....	11,813	Emile Duval.....	6,482	Clément.....	7,121
Henri Fortuné.....	11,561	Chardon.....	4,663	Ch. Gérardin.....	6,142
		Frankel.....	4,080	Chalain.....	4,545
				Malon.....	4,199
10 ^e arrondissement		17 ^e arrondissement		20 ^e arrondissement	
Électeurs inscrits.	28,801	Électeurs inscrits.	26,374	Électeurs inscrits.	28,270
				Bergeret.....	15,290
				Ranvier.....	15,049
				G. Flourens.....	14,089
				Blanqui.....	13,859